

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-191  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET**

**Marché de travaux pour l'aménagement du belvédère et de l'ancienne prison  
Avenants aux lot 3 : Couverture zinguerie et au lot 06 : Serrurerie**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2122-1 et R.2144-7 de ce code ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** les délibérations n°2022-248 du 15 novembre 2022 et n°2023-132 du 07 avril 2023 autorisant la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;

**Considérant** notamment la réalité des besoins de travaux suite à la réhabilitation de l'ancienne prison notamment pour le lot 03 avec des moins-values suite à la réfection de la toiture en matière de quantité de zinc, de gouttières et de descentes, pour le lot 06, le besoin de porte en grille les deux escaliers intérieurs galvanisés, l'ouverture de grilles ouvrantes en rez de chaussée et la fourniture et pose d'un habillage de linteau constitué,

**Vu** les propositions d'avenants ci annexés des entreprises titulaires des lot 03 et lot 06 :

Pour le lot 03 : Entreprise BATIFOL SARL pour un montant en moins-value de 5 575,00 € HT (6 690,00 € TTC) ramenant le marché total du lot 03 à un montant de 51 654,00 € HT soit 61 984,80 € TTC ;

Pour le lot 06 : Entreprise PRIVAT SARL pour un montant en plus-value de 5 850,00 € HT (7 020,00 € TTC) ramenant le marché total du lot 06 à un montant de 63 463,00 € HT soit 76 155,60 € TTC ;

**Considérant** l'équilibre financier de l'opération en plus et moins-value

**Vu** l'avis de la commission MAPA en date du 12 avril 2024 ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer les avenants suivants pour le marché de travaux de l'aménagement du belvédère et de l'ancienne prison Saint-Flour

Pour le lot 03 : avenant en moins-value avec l'entreprise BATIFOL SARL de 5 575 € HT soit 6 690 € TTC

Pour le lot 06 : avenant en plus value avec l'entreprise PRIVAT SARL de 5 850,00 € HT soit 7 020,00 € TTC

**Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits au budget général primitif 2024 ;

**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

**Article 4 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;

Fait à Saint-Flour, le 10 mai 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le**

**15 MAI 2024**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 15 MAI 2024**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240510-DEC2024-191-AU  
Date de télétransmission : 15/05/2024  
Date de réception préfecture : 15/05/2024